

## **Arrêté n°2022-03-04-05 relatif à la recevabilité des listes de candidat(e)s**

**Commission d'expertise scientifique**

**Sections 06 -71**

**Collèges A et B**

**Scrutin du jeudi 10 mars 2022**

### **La Présidente de l'Université de Poitiers**

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs portant statuts particuliers du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;

- VU les statuts de l'université de Poitiers ;
- VU l'article 23-1 du règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- VU le règlement des Commission d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- VU l'arrêté électoral n°2022-01-27-05 du 27 janvier 2022 ;
- VU l'arrêté modificatif n°2022-02-02-05 en date du 02 février 2022 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif rendu le 03 mars 2022 ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les listes de candidat(e)s dont l'énumération suit sont déclarées recevables. Pour les collèges où plusieurs listes sont présentées, l'affichage sera déterminé dans l'ordre résultant d'un tirage au sort unique, incluant l'ensemble des dénominations des listes, effectué lors du Comité électoral consultatif du jeudi 3 mars 2022. Cet ordre est préservé pour chacun des collèges électoraux, en enlevant les dénominations des listes non représentées. La publication, l'affichage et la disposition des bulletins et professions de foi dans les salles dédiées aux postes informatiques devront respecter cet ordre.

### **Article 2 :**

Les listes de candidat(e)s recevables à l'élection de la commission d'expertise scientifique sont arrêtées comme suit :

- Pour le collège A :
  - La liste « Parce que l'exigence ne va pas sans la bienveillance », représentée par Monsieur Jerome Meric, délégué de liste ;
  - La liste « CES06/71 », représentée par Madame Evelyne Lande, déléguée de liste ;
- Pour le collège B :
  - La liste « Ouverture et Equilibre », représentée par Madame Florence Laval, déléguée de liste ;
  - La liste « Ensemble 06/71 », représentée par Monsieur Jean-Christophe Vuattoux, délégué de liste ;

### **Article 3 :**

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

### **Article 4 :**

**Le Directeur de l'Institut d'administration des entreprises et sa Responsable administrative**, ainsi que **le Directeur général des services** sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

L'ensemble des informations relatives à l'opération électorale, ainsi que les documents relatifs à la constitution des dossiers de candidatures sont accessible à l'adresse intranet suivante : <http://intranet.univ-poitiers.fr/votre-universite/elections-ces/>

Fait à Poitiers, le vendredi 4 mars 2022

**La Présidente de l'Université de Poitiers**

**Virginie LAVAL**



P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

**Przemyslaw SOKOLSKI**





Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

## ÉLECTIONS

Commission d'expertise scientifique

Sections 06-71

Collège A

Scrutin du jeudi 10 mars 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le **mercredi 2 mars 2022 à 16h30**

Chaque liste de candidat(e)s est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

(Article L. 719-1 al.3 du Code de l'éducation)

Nom de la liste : Parce que l'exigence ne va pas sans la bienveillance

Nom et prénom des candidat(e)s :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme
1	MERIC	JEROME	M.
2	PUPION	PIERRE-CHARLES	M.
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidat(e)s :

...Remarque : en l'absence de candidate féminine éligible en dehors d'autres listes, cette liste ne peut pas être paritaire, mais nous sommes informés que ce n'est pas une obligation de résultat.....

**Profession de foi déposée : non**

Nom, prénom du ou de la délégué(e) de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

.....



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

ÉLECTIONS

Commission d'expertise scientifique

Sections 06-71

Collège A

Scrutin du jeudi 10 mars 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le **mercredi 2 mars 2022 à 16h30**

Chaque liste de candidat(e)s est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

(Article L. 719-1 al.3 du Code de l'éducation)

**Nom de la liste : CES06/71**

Nom et prénom des candidat(e)s :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme
1	LANDE	Evelyne	Mme
2	MARCON	Christian	M
3	DE LA VILLE	Inès	Mme
4	LEROUX	André	M
5	MICHEL	Christine	Mme
6	STENGER	Thomas	M
7	MOINET	Nicolas	M
8	DREVETON	Benjamin	M
9	CERISIER	Jean-François	M

Remarque : du fait de la constitution du corps des PR en 06 et 71 (3 femmes pour 8 hommes), il n'a pas été possible de respecter la parité. Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidat(e)s :

Profession de foi déposée : ~~oui~~  non

Nom, prénom du ou de la délégué(e) de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

Evelyne LANDE

**Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat(e) de la liste.**



## ÉLECTIONS

Commission d'expertise scientifique

Sections 06-71

Collège B

Scrutin du jeudi 10 mars 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le **mercredi 2 mars 2022 à 16h30**

Chaque liste de candidat(e)s est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

(Article L. 719-1 al.3 du Code de l'éducation)

**Nom de la liste : Ouverture et Equilibre**

Nom et prénom des candidat(e)s :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme
1	LAVAL	Florence	Mme
2	MOUILLOT	Philippe	M.
3	COVILLE	Marion	Mme
4	VETEL	Bruno	M.
5	NIVOIX	Sophie	Mme
6	MAWADIA	Anass	M.
7	BAILLE	Charlotte	Mme
8	REYES	Grégory	M.
9	DIKMEN	Laure	Mme

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidat(e)s :

..... / .....

Profession de foi déposée : oui / ~~non~~

Nom, prénom du ou de la délégué(e) de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

LAVAL Florence.....

Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat(e) de la liste.

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le **mercredi 2 mars 2022 à 16h30**

Chaque liste de candidat(e)s est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

(Article L. 719-1 al.3 du Code de l'éducation)

**Nom de la liste :** Ensemble 06/71

Nom et prénom des candidat(e)s :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme
1	VUATTOUX	JEAN-CHRISTOPHE	M.
2	BADULESCU	CRISTINA	MME
3	ZHANG	BOQI	M.
4	FREDY PLANCHOT	AGNES	MME
5	COUSSI	OLIVIER	M.
6	ESPINASSE	LAURA	MME
7	BELLINI	STEPHANE	M.
8	RANCHOUX	CHARLOTTE	MME
9	AMOUZOU	EMILE	M.

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidat(e)s :

**Profession de foi déposée : oui**

Nom, prénom du ou de la délégué(e) de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

VUATTOUX JEAN-CHRISTOPHE

**Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat(e) de la liste.**

**Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que les candidatures ont été déposées dans les délais fixés par l'arrêté électoral de convocation des électeur(ice)s.**